

Bordereau de signature

Courrier réponse CGT / 1er mai



Signataire	Date	Annotation
Sophie LAURENT, <i>Assistentes DGS - RH</i>	18/05/2022	 Visa
Doriane HUART, <i>DGA Ressources Humaines</i>	20/05/2022	 Visa
Christian MATHON, <i>Courriers RH</i>	20/05/2022	 Signature  Certificat au nom de CHRISTIAN MATHON (Vice-président MEL, METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE), émis par <u>Certinomis - Prime CA</u> , valide du 06 oct. 2020 à 17:15 au 06 oct. 2023 à 17:15.
<i>Assistentes DGS - RH</i>		 Archivé

Dossier de type : PADES // Circuit 1 visa

Propriétés spécifiques : • Objet :

Christian MATHON

/ 19ème Vice-Président

Gestion des Ressources Humaines et Administration

Réf. CM/DH/FC/22/30

Monsieur Frédéric PARISOT
Secrétaire général
Syndicat CGT

Lille, le 18 mai 2022

Monsieur le Secrétaire Général,

Comme vous l'avez soulevé dans votre courrier du 25 avril dernier, l'entrée en vigueur du Code Général de la Fonction Publique a modifié les dispositions statutaires jusqu'alors appliquées à l'organisation de la journée du 1er mai. En effet, l'article L.621-9 dudit code introduit un doublement de la rémunération des agents publics travaillant le 1er mai, à l'instar des dispositions prévues au code du travail.

La codification des règles applicables au droit de la Fonction Publique devant se faire à droit constant, les employeurs publics n'ont pu anticiper les modalités pratiques de sa mise en œuvre.

Aussi, la Direction Générale des Collectivités Territoriales a été sollicitée par plusieurs collectivités dont la MEL via l'association France Urbaine afin d'éclaircir ce point.

Dans l'attente de son retour, les dispositions du règlement intérieur applicables jusqu'alors au 1er mai restent en vigueur.

Je ne manquerai pas de revenir vers vous dès que les employeurs publics territoriaux auront plus d'informations quant aux modalités pratiques de mise en œuvre de cette nouvelle disposition.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président de la Métropole Européenne de Lille
Pour le Président
Le Vice-président délégué

Le 20/05/2022
Christian MATHON

